

DECRET N° 2003-065 du 24 février 2003

Portant approbation du budget
prévisionnel de l'Institut de Formation
Sociale, Economique et Civique
(INFOSEC) pour l'exercice 2003.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement et le décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 2002-369 du 22 août 2002 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative ;
- Vu** le décret 91-45 du 25 février 1991 portant création d'un établissement public de l'Etat dénommé INFOSEC et le décret n° 2002-397 du 06 septembre 2002 qui l'a modifié ;
- Vu** la Convention cadre signée le 9 juillet 1976 entre le gouvernement béninois et la Fondation Friedrich Naumann de la République d'Allemagne ;
- Vu** les dispositions de l'Avenant à la Convention de Coopération signé entre la République du Bénin et la Fondation Friedrich Naumann pour la période de 1989 à 1991 ;
- Sur** rapport du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 février 2003 ;

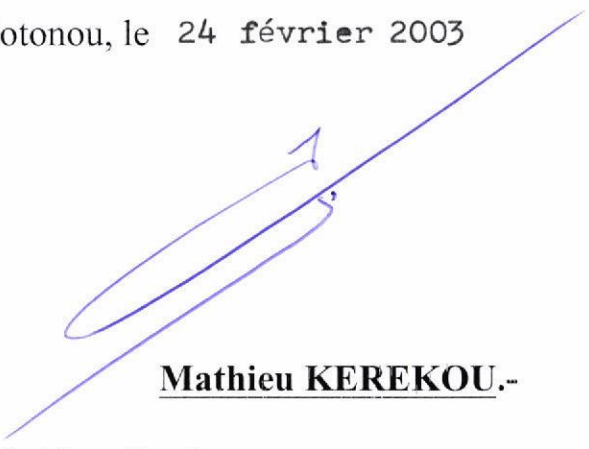
DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé, le budget prévisionnel de l'Institut de Formation Sociale, Economique et Civique (INFOSEC) pour l'exercice 2003 tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 février 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,


Bruno AMOUSSOU

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Le Ministre de la Fonction
Publique, du Travail et de la
Réforme Administrative,


Grégoire LAOUROU.-


Grégoire LAOUROU.-
Ministre intérimaire

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MFE 4
MECDN 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-
ENAM-FADESEP 3 UNIPAR-FDSP 3 JO 1.